

efforts, qu'ils acceptent volontiers leurs responsabilités et qu'ils accomplissent un travail admirable.

(Traduction)

M. Deschatelets: Je crois savoir qu'on procédera à la nomination de cinq commissaires à temps complet. Je voudrais savoir si, d'après cette résolution, on nommera un commissaire de langue française.

M. Winch: Monsieur le président, tout ce que je tiens à dire pour le moment se rapporte au projet de résolution en soi. Notre groupe félicite chaudement le ministre de la Justice d'avoir présenté cette résolution qui précède un bill visant l'institution d'une commission nationale de libération conditionnelle. A la lumière de tous les changements qui sont survenus dans le domaine de la criminologie au cours des ans, il est plutôt étrange que les autorités fédérales aient à appliquer une loi qui n'a pas été modifiée fondamentalement depuis, je crois, soixante ans.

Notre groupe apprécie l'initiative qu'avait prise l'ancien gouvernement en instituant une commission chargée d'étudier de manière approfondie la question de la libération conditionnelle. Nous estimons qu'elle a fait un excellent travail et présenté un bon rapport. Nous sommes très heureux de constater ce soir qu'on fait un premier pas vers la mise en œuvre des propositions du comité Fauteux. Nous pourrions en dire long, évidemment, à l'étape de la résolution, mais notre groupe a conclu, que, pour le moment, il ne serait pas approprié de traiter la question en détail. Le Parlement ne pourra qu'y gagner, du point de vue de l'efficacité, si nous attendons que le bill nous ait été distribué afin que nous puissions en connaître parfaitement les principes, les répercussions et la teneur.

Je me contente donc, au nom de notre groupe, de féliciter le gouvernement de nous avoir présenté une résolution qui aboutira à l'établissement d'un comité national de libération conditionnelle; à l'étape de la deuxième lecture, lorsque nous aurons eu l'occasion d'étudier le bill et lorsque nous saurons exactement à quoi songe le gouvernement, nous formulerons nos commentaires.

L'hon. M. Fulton: A vrai dire, j'apprécie vivement l'attitude du comité à l'égard de cette résolution, attitude qui, à mon avis, démontre de façon éclatante le degré d'unanimité de principe qu'on manifeste à l'égard de ce problème. Il se peut que des détails administratifs et autres puissent nous diviser, mais je n'en crois pas moins que pareille unanimité est un exemple intéressant de la mesure dans laquelle on estime, ici à la Chambre, et dans tous les pays en général, nécessaire de refondre notre régime à cet égard.

Je m'associe à ceux qui ont exprimé leur appréciation et qui ont rendu hommage à ceux de mes prédécesseurs qui ont rendu possible la préparation du rapport Fauteux, et au comité lui-même, qui a permis la présentation de la résolution à l'étude.

L'honorable député de Maisonneuve-Rosemont a posé une question précise en ce qui concerne le nombre de membres de la commission et, il a demandé si un membre de langue française en ferait partie. Je puis lui assurer que c'est notre intention de nommer à cette commission les meilleurs représentants que nous pourrions trouver, compte tenu évidemment de leurs intérêts, de leur expérience et de leur compétence dans ce domaine particulier. En nommant ces membres à la commission, on tiendra compte comme il convient des éléments ethniques et géographiques qui composent notre pays.

(Rapport est fait de la résolution qui est adoptée.)

L'hon. M. Fulton demande à présenter le bill n° C-49, concernant la libération conditionnelle de personnes purgeant des sentences d'emprisonnement.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1^{re} fois.)

LA LOI D'URGENCE SUR L'AIDE À L'EXPLOITATION DES MINES D'OR

MODIFICATIONS TENDANT À PROLONGER LA PÉRIODE D'APPLICATION ET À AUGMENTER LE MONTANT DE L'AIDE

L'hon. Paul Comtois (ministre des Mines et des Relevés techniques) propose que la Chambre se forme en comité pour étudier le projet de résolution suivant:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter une mesure législative visant à modifier la loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or afin d'en prolonger l'application jusqu'aux années 1959 et 1960 et d'augmenter de vingt-cinq pour 100 le montant de l'aide relative aux années 1958, 1959 et 1960.

(La motion est adoptée et la Chambre se forme en comité sous la présidence de M. Rea.)

(Texte)

M. Dumas: L'honorable ministre pourrait-il faire une déclaration au sujet de cette résolution?

(Traduction)

L'hon. M. Comtois: Monsieur le président, le projet de résolution propose de prolonger la période d'application de la loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or jusqu'aux années 1959 et 1960 et d'augmenter de 25 p. 100 le montant de l'aide relative aux années 1958, 1959 et 1960.

En présentant le budget du Canada pour 1958, le 17 juin dernier, mon collègue, le ministre des Finances, a exposé dans ses